

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2015**



Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 7 décembre 2015, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Bruno BRONGNIART, maire.

Monsieur Etienne POIDEVIN, absent excusé a été représenté par Monsieur VANDAELE Jean Marc. Madame Régine RYCKELYNCK, absente excusée, a été représentée par Madame MOFFELEIN Chantal. Monsieur DEBAVELAERE Christophe, absent excusé, a été représenté par Monsieur VANTORRE Eric. Madame DASSONVILLE Amélie, absente excusée, a été représentée par Madame DEGROOTE Ludivine. Madame VIENNE Isabelle, absente excusée, a été représentée par Madame PITREL Anne Marie. Madame MARTEL Marina, absente excusée, a été représentée par Monsieur Jean Sylvain ARNAUD.

Madame CHOCQUET Catherine et Monsieur VEROVE Stéphane étaient absents.

Le compte rendu de la séance du 22 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Jean Jerome BUTAYE à 19h05.

### **FINANCES**

#### Ajustements budgétaires:

Un document retraçant les différents mouvements de crédits est distribué à l'ensemble des conseillers. Monsieur Jean Luc CLEENEWERCK présente les ajustements qui concernent essentiellement la section de fonctionnement en dépenses.

Le tableau est joint au présent compte rendu.

A l'unanimité, les conseillers municipaux valident la décision modificative.

#### Autorisation de paiement de l'investissement par avances :

Le Code Général des Collectivités Territoriales (article L1612-1) ouvre la possibilité aux communes de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Si le conseil municipal l'autorise, l'exécutif peut ordonner les dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget dans l'exercice précédent.

L'autorisation précise le montant et la destination des crédits.

A l'unanimité, les membres présents valident cette autorisation.

#### Indemnité de conseil du trésorier :

Cette année, l'indemnité de conseil du trésorier s'élève à 479,17 €. A l'unanimité, le montant est accordé.

#### Fiscalité :

Taxe sur la consommation finale d'électricité :

La commune fait partie du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre. En 2014, le conseil a délibéré sur le principe de perception de l'impôt par le syndicat avec un reversement par trimestre de la taxe prélevée à hauteur de 39 000 €. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier

2015, la commune a franchi le seuil des 2000 habitants. Il convient donc d'affirmer le principe voté en septembre 2014.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Taxe de séjour :

Les communes ont la faculté d'instituer une taxe de séjour au réel (due par les résidents occasionnels) ou au forfait (due par les logeurs ou hôteliers).

C'est une délibération du conseil qui fixe les modalités de la taxe (période d'imposition, nature des hébergements, tarifs).

Après consultation des maires de l'ex ccf, le président de l'office de tourisme du pays du lin invite les communes concernées à réfléchir à une harmonisation des taux de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire.

Il a fait parvenir dans un courrier daté du 4 décembre 2015, accompagné d'un tableau de synthèse des taux pratiqués.

Monsieur le Maire propose de voter la taxe de séjour en s'alignant sur les taux pratiqués à Oost Cappel.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'établir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la taxe de séjour sur le territoire de la commune. La perception de la taxe se fait tout au long de l'année. Les tarifs de la taxe sont ainsi fixés :

Chambres d'hôtes : 0,46 € la nuitée par personne

Gîtes sans étoile : 0,30 € la nuitée par personne

Gîtes 1 étoile : 0,48 € la nuitée par personne

Gîtes 2 étoiles : 0,60 € la nuitée par personne

Gîtes 3 étoiles : 0,75 € la nuitée par personne

Gîtes 4 étoiles et + : 1 € la nuitée par personne

Gîtes de groupes : 0,46 € la nuitée par personne

### **INTERCOMMUNALITE**

Adhésion au syndicat mixte fermé des Wateringues :

Le conseil communautaire du 27 octobre a délibéré favorablement sur l'adhésion de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre à ce syndicat qui sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

L'objet du syndicat est le suivant : la réalisation et la gestion des ouvrages d'évacuation des eaux à la mer, la coordination des acteurs du polder et l'amélioration des connaissances en matière de gestion des eaux de surface sur le polder ; cette adhésion est soumise à l'avis des communes de la CCHF, la majorité qualifiée est requise.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'adhésion de la CCHF au nouveau syndicat des Wateringues.

Rapport sur la mutualisation - consultation des communes :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la démarche de la communauté de communes. Selon le code général des collectivités territoriales, le président de la CCHF doit établir l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, un rapport sur la mutualisation des moyens et services entre la communauté de communes et les communes membres.

La CCHF bénéficie d'un délai supplémentaire car elle doit au préalable définir « l'intérêt communautaire ».

Les communes sont appelées à communiquer leur souhait en terme de mutualisation.

Rapport portant évaluation des charges transférées (Brouckerque, Cappellebrouck, Drincham, Holque, Looberghe, Millam, Saint Momelin, St Pierrebrouck, Watten, Wulverdinghe)

La CCHF a restitué aux communes de l'ex CC Colme, la compétence « création, aménagement et entretien des plantations et espaces verts ».

Cette restitution influe sur les attributions de compensation des communes concernées, et l'ensemble des communes de la CCHF doit délibérer, la majorité qualifiée est requise.

Après une étude des frais sur les trois derniers exercices, les attributions ont été révisées.

**SIDEN SIAN**

Proposition d'extension aux communes de Morbecque et Steenbecque

Le préfet du nord a soumis à l'ensemble des communes membres le projet de SDCl portant extension du Siden Sian aux communes de Morbecque et Steenbecque seules communes membres du Sia.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

**SIECF**

Redevance d'occupation du domaine public pour chantier

Le conseil a déjà délibéré sur la redevance pour occupation du domaine public par les canalisations de gaz, mais il a la possibilité de délibérer pour l'occupation provisoire par les chantiers (gaz et électricité).

A l'unanimité, le conseil adopte la proposition.

**RESSOURCES HUMAINES**

Modification du tableau des emplois

Un agent sur le grade de rédacteur territorial a la possibilité d'évoluer au grade supérieur rédacteur principal. Son dossier a été transmis au centre de gestion pour avis. Dans le cas d'un avis favorable, il est demandé au conseil municipal de valider la création d'un emploi de rédacteur principal et de supprimer l'emploi de rédacteur.

Le conseil accepte à l'unanimité, la modification du tableau des emplois.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Permis de construire du vestiaire sportif :**

Le permis est accordé. Il convient désormais de programmer une réunion avec l'architecte pour élaborer la consultation des entreprises en consultation simplifiée (moins de 5 millions d'euros).

Du point de vue des subventions, peu de changements qui, s'il y en a, devraient intervenir au niveau de la Région (où tout avait été + ou – bloqué pour cause d'élections) et l'ADEME.

Au-delà de cette attente (la Région), reste la CCHF qui prend la moitié de ce qui n'est pas subventionné hors taxes, dans le cadre de fonds de concours.

Pour la TVA, la Caisse des Dépôts supporte le délai de remboursement à taux zéro.

### **Rétrocession des jardins d'Elodie :**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la suspension de la rétrocession.

Le jour de la signature, les Bâisseurs de la Lys ont présenté des factures d'un montant global équivalent au montant des cautions laissées par les acquéreurs et ont demandé au notaire de reprendre ces sommes sur les cautions. Monsieur le Maire a donc refusé de signer sans que chacun des acquéreurs ait donné son accord sur cette disposition. Depuis ce rendez vous, la commune est sans nouvelle des démarches entreprises par les lotisseurs auprès des acquéreurs.

### **Amicale du personnel :** adhésion à la nouvelle amicale

Une nouvelle amicale a été créée à la CCHF. Elle est ouverte aux agents de communes pourvu que les communes adhèrent. La cotisation est estimée entre 50 et 55 euros par agent.

### **Le Groënhof :**

Depuis la dernière réunion du conseil municipal, quelques visites ont eu lieu mais elles buttent toutes sur l'estimation des travaux à réaliser pour une exploitation minimale.

### **Travaux bâtiments**

#### **Fuites dans la médiathèque :**

Contact a été pris avec monsieur Guy Castelain de l'entreprise Baudin-Chateauneuf (constructeur) pour activer la garantie décennale. Les courriers ont été envoyés.

#### **Ecole Victor Hugo :**

Pour rappel : ce sont 16 tablettes tactiles et un PC de contrôle qui ont été remis à l'équipe enseignante en ce début d'année scolaire.

Au sujet des fuites dans la salle d'évolution du côté maternelles et dans le couloir du fond (le long du mur), la commune n'a pas la capacité financière d'entreprendre des travaux de réfection complète de la toiture en shed (en dents de scie) incriminée et de la toiture-terrasse au fond.

2 entreprises sont sollicitées pour remédier : l'une est passée en attente de devis (raisonnable). Monsieur le Maire rappelle qu'aucune classe n'est, à ce jour, concernée par les infiltrations d'eau.

Le coin toilettes côté ouest n'est plus accessible. Il est nécessaire d'engager un important travail de reconstruction du pignon avec isolation et étanchéité avant sa réouverture. Les enfants vont dans l'autre coin toilettes situé à 15 mètres.

#### **Chaufferie de la salle des sports**

Pour mémoire, nous avons passé le contrat de maintenance des chaufferies (de Dalkia) à MGC avec un très gros écart de montant annuel.

Dès après la signature du contrat de maintenance, MGC a refusé de remettre en marche la chaufferie de la salle des sports mais, pour des raisons de responsabilité, il nous était impossible de le faire nous-mêmes.

Depuis, cette chaufferie a été sortie du contrat et nous avons fait appel à un artisan local pour la mise en route.

#### **Eglise :**

Nous avons déjà le problème des vitraux, de la charpente et du beffroi des cloches ; il y a maintenant une colonne près du cœur qui s'effrite (le projecteur qui était posé dessus est tombé).

Il faut trouver le moyen de monter au niveau du chapiteau (c'est lui qui s'effrite) pour reconsolider l'ensemble et repositionner le projecteur.

On y travaille.

### **Réclamations de riverains**

Des habitants ont interpellé la commune sur les rassemblements, sur les regroupements de personnes en soirée, voire plus tard, souvent venues des villages voisins.

Longtemps à la salle des jeunes, puis au débouché du piétonnier de la Butte, cet été dans l'indivision Dannoot derrière l'école Sainte Gertrude, récemment devant l'entrée de la salle des sports !

Le village est en convention « **Voisins Vigilants** » avec la Gendarmerie Nationale et les référents ont loisir d'appeler la gendarmerie à tout moment de la journée et de la nuit pour indiquer des comportements qui troubleraient l'ordre public.

Au passage, le maire évoque les reproches qui lui ont été adressés sur le fait de ne pas avoir posé les panneaux qui fleurissent un peu partout sauf chez nous. Cette décision avait été délibérée lors de la séance du conseil du 16 décembre 2014.

Monsieur le Maire a fait le point avec le capitaine et l'adjudant-chef de la gendarmerie, le 30 octobre dernier, lesquels lui ont dit avoir eu très peu, voire pas du tout, de signalement particulier en provenance de Rexpoëde.

Monsieur le Maire en appelle à celles et à ceux qui font partie de la liste remise en gendarmerie de ne pas hésiter à les appeler pour tout ce qui leur semble « anormal ».

C'est encore plus vrai par les temps qui courent.

L'ensemble du conseil entame un débat sur le sujet et tous conviennent qu'il n'est pas souhaitable d'installer des barrières et des grilles partout où les jeunes désœuvrés pourraient trouver à se rassembler. Aucun conseiller ne souhaite que le village soit couvert d'interdits. C'est une discussion, un débat qui s'est déjà tenu en séance de conseil municipal.

### **Acquisition d'un véhicule utilitaire :**

En remplacement du RENAULT détérioré : l'estimation des travaux de réparation se situe entre 8 et 10 000 euros. Le financement s'effectuerait par un produit exceptionnel de 8 000 euros payés par l'agent qui a causé le dégât.

Le garage a fait une proposition d'un Mercedes benne à 9 900 euros, hors taxes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

La séance est levée à 21h00.